

## PLUS - CD

### Objectifs

**Le PLUS-CD repose sur un mécanisme similaire à celui du PLUS mais comporte des dispositions spécifiques pour accompagner, si possible anticiper, les opérations de démolition de bâtiments obsolètes et de certains ensembles présentant une dégradation urbaine et sociale. Il s'agit de permettre le relogement préalable ou concomitant des ménages occupant des immeubles à démolir à des conditions de loyer identiques ou très voisines.**

### Bénéficiaires

- Organismes HLM, sociétés d'économie mixte,
- Collectivités locales ou leurs groupements (uniquement pour la réalisation d'opérations d'acquisition amélioration).

### Nature de l'opération

- Construction neuve,
- Acquisition-amélioration,
- Acquisition sans travaux.

### Nature des aides

- Prêt de la Caisse des dépôts et consignations :
  - . Taux de 3,25 %,
  - . Durée d'amortissement jusqu'à 40 ans et 50 ans pour la charge foncière.
- TVA 5,5 %.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 25 ans.
- Subventions du Département du Haut-Rhin au titre des crédits délégués par l'Etat et sur fonds propres.

### Conditions

- Signature d'une convention avec le délégataire définissant le loyer, ne pouvant excéder la limite maximum fixée par circulaire annuelle et ouvrant droit à l'Allocation Personnalisée au Logement (APL)
- Signature par le délégataire d'une décision valant agrément.
- Respect de plafonds de ressources (cf. PLUS).

### Contacts

Service Habitat et Solidarités Territoriales  
habitat@cg68.fr - ☎ 03 89 30 65 98